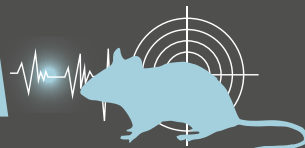


VEBITOX DIFE PASTA

Girasole



AMM

FR-2014-0082

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats bruns et rats noirs et souris domestiques.

ACTION ET TRAITEMENT :

Pâte mole non grasseuse obtenue à base d'amande de tournesol.

CONTIENT :

0,005% Difénacoum
Benzoate de Dénatonium
(amérisant)

ANTIDOTE :

Vitamine K1

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Non classé

CONDITIONNEMENT :

Seau de 5 kg
Carton recharge
de 20 kg
(4 sachets de 5 kg)

VEBITOX DIFE PASTA est un appât rodenticide prêt-à-l'emploi sous forme de pâte fraîche alliant l'appétence de nombreux aliments.

VEBITOX DIFE PASTA s'utilise pour l'appâtage dans les bâtiments et leurs abords immédiats. Le support avec une quantité importante d'huile végétale autorise son emploi dans des situations relativement humides (usines, caves, etc.).

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de difénacoum tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 4 à 10 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des boîtes ou postes d'appâtage sécurisé et inviolable.

Placer les boîtes sur les parcours empruntés, de préférence à proximité des lieux de gîte ou des sources de nourritures.

Remplacer les appâts tous les 2-3 mois ou quand ils sont souillés.

A - RATS

Forte infestation : 200 g de produits espacés de 5 m

Faible infestation : 200 g de produit espacés de 10 m

B - SOURIS

Forte infestation : 20 g à 40 g de produits espacés de 2 m

Faible infestation : 20 g à 40 g de produit espacés de 5 m

Contrôle : Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la première application puis une fois par semaine. Si aucun signe d'activité n'est observé après 7-10 jours, déplacer les appâts dans une zone infestée. Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ÉLIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.com.